

114/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 9 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf décembre deux mille vingt- et-un à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Florent LE HERVÉ ; Paul UGUEN ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND ; Annick LE GALL ; Marc LEFEVRE ; Laurence LE ROY-TASSEL

Absents : Sonia FLOCH, Cyrielle MOY

Procurations : Sonia FLOCH donne procuration à Christiane DUGAY ; Cyrielle MOY donne procuration à Eric CLOAREC

Secrétaire de séance : Florent LE HERVE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2021

**Objet : DM N°1 budget CCAS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans sa délibération n°070/20 du 12 avril 2021 correspondant au vote du budget principal et des budgets annexes, l'article « 6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux » du chapitre 12 charges de personnels et frais assimilés prévoyait un montant des crédits à hauteur de 970 euros. Cependant les cotisations à verser pour les quinze membres du CCAS sont plus élevées et la facture s'élève à 1103 €. De plus, le montant des dépenses sur l'article « 6257 réceptions » étant moindre que prévu au BP, il est proposé les réaffectations de crédits ci-contre en dépenses de fonctionnement :

Compte	BP 2021	Réalisé	% Réalisé	Disponible	DM
<b>DEPENSES</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>4 920,00 €</b>	<b>62,26 €</b>	<b>1%</b>	<b>4 857,74 €</b>	<b>- 870,00 €</b>
6068 - Autres matières et fournitures	100,00 €	- €	0%	100,00 €	
6231 - Annonces et insertions	420,00 €	- €	0%	420,00 €	
6232 - Fêtes et cérémonies	200,00 €	- €	0%	200,00 €	
6257 - Réceptions	4 200,00 €	62,26 €	1%	4 137,74 €	- 870,00 €
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 270,00 €</b>	<b>1 103,00 €</b>	<b>87%</b>	<b>167,00 €</b>	<b>133,00 €</b>
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	300,00 €	- €	0%	300,00 €	
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	- €	- €	#DIV/0!	- €	
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	970,00 €	1 103,00 €	114%	- 133,00 €	133,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 190,00 €</b>	<b>1 165,26 €</b>	<b>19%</b>	<b>5 024,74 €</b>	<b>- 737,00 €</b>

Suite à l'obligation d'équilibrer les charges en dépenses et en recettes, les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900674-20211209-0114-DE

RECETTES					
FONCTIONNEMENT					
<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>130,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>130,00 €</b>	<b>- €</b>
7038 - Autres redevances et recettes	130,00 €	- €	0	130,00 €	
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>6 060,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>6 060,00 €</b>	<b>-1 007,00 €</b>
7474 - Communes	6 060,00 €	- €	0	6 060,00 €	-1 007,00 €
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>- €</b>	<b>270,00 €</b>	<b>0</b>	<b>- 270,00 €</b>	<b>270,00 €</b>
758 - Produits divers de gestion courante	- €	270,00 €	0	- 270,00 €	270,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 190,00 €</b>	<b>270,00 €</b>	<b>0</b>	<b>5 920,00 €</b>	<b>- 737,00 €</b>

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de bien vouloir délibérer sur cette Décision Modificative concernant le Budget CCAS.

**Le Conseil, après en avoir délibéré à 14 voix pour et 1 abstention, valide cette Délibération Modificative.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric Cloarec